

M. GARLAND (Bow-River): Pas encore.

L'hon. M. STEWART: Les gens de cette région demandent un approvisionnement d'eau du canal de la Canada Land and Irrigation Company et nous avons le droit de nous occuper de cette demande. La New West Organization, entreprise assez florissante, a été lancée sous les auspices de la province. On leur livre l'eau et nous pouvons en faire autant pour d'autres gens. Les entrepreneurs dont j'ai parlé sont ceux qui ont des contrats du projet de la Canada Land and Irrigation. Nous sommes en mesure de réduire le prix de leur contrat et j'étudie cette question actuellement dans le but d'obtenir une réduction et de retenir ces gens sur les terres arrosées s'ils y trouvent quelque peu de succès. Mais, en vérité, je ne désire pas étudier un nouveau projet, du moins tant que nous n'en aurons pas fini de l'autre. En tous les cas, ils peuvent s'organiser en district d'irrigation et émettre des débentures comme les autres l'ont fait.

M. GARLAND (Bow-River): Mais ils n'ont pas les fonds voulus; ils sont pour ainsi dire tous en faillite. Leur état est désespéré et ils attendent du secours. A ce sujet, je viens justement de recevoir une lettre dont je veux donner la substance au ministre. Il peut me répondre sur-le-champ. Il paraît que la Canada Land and Irrigation Company n'a pas terminé sa liquidation et se trouve conséquemment en possession des travaux. Or, il existe un certain pont entre la section 1-19-22-W4 et la section 35-18-22-W4 qu'on a condamné l'an dernier. Personne n'a pu le réparer et la compagnie ne s'en occupe pas, elle refuse de faire quoi que ce soit. Le pont est impossible de passage et cependant il relie la route très importante de Brooks à High River. En outre, vous pouvez observer que cette route est pour ainsi dire la seule par laquelle les cultivateurs établis à l'ouest et au sud de Milo peuvent pénétrer dans cette ville. Je crois que le ministre devrait ordonner à la compagnie de s'en occuper.

L'hon. M. STEWART: Je puis répondre que nous nous occupons de cette question. Les ingénieurs ont reçu instruction de choisir les ponts les plus importants et de les réparer les premiers. Par malheur, la plupart des ponts ont besoin de réparations. Je comptais que nous n'aurions pas à les réparer tous, sauf ceux des routes les plus importantes pour la circulation. Je suis convaincu qu'on s'occupe du pont dont parle l'honorable député et je serai très heureux de télégraphier des instructions à ce sujet s'il veut m'en donner la location exacte.

M. GARLAND (Bow-River): Je vais passer la lettre au ministre. Je l'ai reçue ce matin seulement et il verra que ce pont est une cause très récente d'ennuis. Les cultivateurs de la région ne pourront nullement bénéficier du nouveau chemin de fer qu'on construit si le pont n'est pas réparé.

M. GARDINER: Advenant une réduction des prix du contrat, le ministre pourra-t-il le faire dans le cas de la vente de ce territoire à quelque autre compagnie?

L'hon. M. STEWART: Certainement. On leur donnera de nouveaux contrats, tout comme le Pacifique-Canadien a fait dans leur cas. Nous avons pour faire cela l'autorité du séquestre, autorité acceptée par les obligataires qui ont fait nommer le séquestre. J'ai fait de mon mieux pour obtenir la protection du département de la Justice de ce côté, afin que nous puissions accorder ce secours absolument nécessaire.

M. GARDINER: Je crois que vous avez chargé l'ancien gérant de surveiller cette affaire sous votre juridiction. Le ministre s'est-il assuré si cet homme est capable d'exercer une surveillance convenable sans qu'il en coûte trop cher?

L'hon. M. STEWART: Oui. Je connais M. Hays depuis nombre d'années. Je l'ai connu comme ingénieur-conseil et je l'ai employé dans l'Alberta. Quand il a pris la direction de l'entreprise, cette dernière était en bien mauvais état. La compagnie était pratiquement en déconfiture, mais il la maintint par un fil durant plusieurs années jusqu'à ce qu'il ne pût plus la maintenir. Mais en outre de cela, notre propre ingénieur, M. Meek, agit comme surveillant de M. Hays et il est le gérant local.

M. THURSTON: Le ministre voudra-t-il continuer à expliquer ce crédit de \$1,000?

L'hon. M. STEWART: La Western Canada Irrigation Association fut organisée en petit en 1907. Durant plusieurs années, le département avait coutume de lui accorder une subvention annuelle de \$500.

M. THURSTON: Dans quel but?

L'hon. M. STEWART: Dans le but de publier le rapport annuel de la convention. En 1919, il fut décidé que le rapport du Gouvernement ne serait plus publié, mais la subvention fut portée cette année-là à \$1,000 et depuis lors la subvention annuelle est de \$1,000. Au lieu de publier le rapport annuel de la convention, l'association publie maintenant un bulletin mensuel, la *Irrigation Review*, qui est adressée gratuitement à tous ceux qui se servent de l'eau en question.

(Le crédit est adopté.)